

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

571^{ème} séance

Vendredi 8 juin 2007, à 15 heures
Vienne

Président : M. Gérard Brachet (France)

La séance est ouverte à 15 h 13.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et Messieurs les représentants, je vais vous demander de bien vouloir prendre place. Je déclare ouverte la 571^{ème} séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. J'espère que vous avez pu suivre les deux intéressants documentaires qui ont été projetés pendant la pause déjeuner et lundi nous aurons l'occasion d'en voir deux autres fournis cette fois par les États-Unis.

Mesdames et Messieurs les représentants, cet après-midi, nous poursuivons et je l'espère terminerons l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques". Nous poursuivons également l'examen du point 6, "Application des recommandations d'UNISPACE III", et du point 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session". S'il nous reste suffisamment de temps, nous entamerons l'examen du point 8, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session".

À la fin de la séance de cet après-midi, nous entendrons une présentation technique faite par M. Sergiy Gusyev, représentant de l'Ukraine, sur l'utilisation du système automatique SKAKO, je ne connais pas de république démocratique ayant le même nom, donc je pense qu'il n'y aura pas de confusion possible, démocratique ou non démocratique d'ailleurs, et l'analyse de l'espace pour l'observation des débris spatiaux.

Mesdames et Messieurs les représentants, je voudrais aussi vous informer que le Secrétariat a distribué cet après-midi dans vos casiers, la liste provisoire des participants en tant que document de séance n° 2. Les délégations sont priées de bien vouloir vérifier les noms de leurs représentants et communiquer toute modification au Secrétariat le mardi 12 juin au plus tard.

Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT: Mesdames et Messieurs les représentants, je voudrais maintenant poursuivre et je l'espère terminer l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques". Je n'ai pas d'orateur inscrit sur ce point-là, mais je pose quand même la question. Certaines délégations souhaitent-elles intervenir sous ce point 5 de l'ordre du jour? S'il n'y a pas de demande d'intervention, je pense que nous pouvons considérer l'examen de ce point comme terminé.

Application des recommandations de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT: Nous allons passer à l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "Application des recommandations de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



extra-atmosphérique” connue sous le nom de UNISPACE III.

Mesdames et Messieurs les représentants, j’aimerais poursuivre l’échange de commentaires généraux sur le projet de texte révisé en vue de la contribution du Comité aux travaux de la Commission du développement durable sur le module thématique 2008-2009 tel qu’il figure dans le document de séance 4 qui vous a été distribué. J’ai également l’intention d’examiner ce texte paragraphe par paragraphe en vue d’établir cette contribution sous sa forme définitive si possible avant la fin de cet après-midi.

Le premier orateur inscrit sous ce point 6 est la délégation du Canada et je donne donc la parole à Mme Anne-Marie Lan Phan.

Mme A.-M. Lan PHAN (Canada): Monsieur le Président, la présente intervention vise à informer les activités du Canada dans le cadre de notre engagement à faire avancer les recommandations d’UNISPACE III plus spécifiquement les travaux se déroulant dans le cadre de l’équipe de travail 6 sur l’amélioration des services de santé publique. Comme vous le savez, dans le domaine de la santé publique il y a un besoin légitime de services spatiaux pour la télémédecine. Les techniques spatiales peuvent permettre d’améliorer la santé publique en appuyant les activités de surveillance et de l’apparition de certains types de maladies et de la propagation des maladies infectieuses, ainsi que par la formation continue des professionnels de la santé. Lors de la dernière réunion de l’équipe de travail 6 où le Canada assume le rôle de coprésident avec l’Organisation mondiale de la santé, l’OMS, les membres ont convenu que l’équipe se concentrerait sur l’étude des mécanismes d’alerte rapide des maladies infectieuses utilisant les technologies spatiales. Ils ont reconnu l’importance de l’utilisation de pratiques en téléépidémiologie pour démontrer la valeur ajoutée des travaux à venir. Plusieurs exemples ont été fournis par les membres et un modèle de base a été proposé par l’experte en applications spatiales, Mme Alice Lee, du Bureau des affaires spatiales afin que ceci puisse être utilisé pour les discussions de l’équipe de travail. Les membres ont convenu d’avancer les travaux en dressant une liste des tâches qui sont assignées selon les domaines d’intérêt.

Monsieur le Président, suite à une consultation entreprise auprès de certains ministères canadiens, la délégation canadienne désire exprimer son soutien accru aux travaux de l’équipe de travail. Conformément à notre engagement, nous mettrons à la disposition des membres de l’équipe d’action un portail Internet qui servira de lieu d’échange d’informations et de forum de discussion. De plus,

l’Agence de santé publique du Canada, ASPC, a accepté de se joindre au Centre de recherche sur les communications au Canada et à l’Agence spatiale canadienne pour offrir son expertise en matière d’alerte rapide des maladies infectieuses utilisant les données géospatiales.

Permettez-moi maintenant de passer en revue quelques initiatives d’intérêt pour le Comité. L’ASPC a mis sur pied deux versions successives d’un système Internet d’alerte rapide appelé le Réseau mondial d’information en santé publique, RMISP, ou Global Intelligence Public Health Network. Ce système unique d’alerte rapide reçoit et diffuse des rapports préliminaires de santé publique en temps réel, 24 heures par jour, 7 jours par semaine en sept langues. L’information est filtrée en fonction de sa pertinence par un processus automatisé puis rendue facilement accessible aux utilisateurs notamment l’Organisation mondiale de la santé, des organisations non gouvernementales et des services gouvernementaux responsables de la santé publique à travers le monde.

Pour comprendre le virus du Nil occidental et protéger adéquatement les Canadiens, l’ASPC a récemment développé une application de cartographie web qui permet de mieux situer et analyser les endroits où l’on a trouvé des oiseaux morts infectés par le virus du Nil occidental. Appelée HealthNet, cette application web met à profit l’infrastructure canadienne de données géospatiales ICDG, et ses normes communes et matière de données et de services.

Par ailleurs, un projet collaboratif entre l’ASPC, ressource naturelle Canada et l’Université de Wealth a permis de dégager des résultats intéressants en rapport à l’utilisation d’imagerie satellitaire de la couverture végétale pour y amplifier les secteurs à risque du virus du Nil. Sous l’auspice du programme EPIDEMIO soutenu par l’ESA, une entité canadienne SICOA a agi comme partenaire du programme et a fourni des cartes de la capitale de l’Angola, générées à partir d’imagerie satellitaire de haute résolution. Ceci a pour but d’aider le personnel de l’OMS, l’Organisation mondiale de la santé, dans ses efforts de surveillance du virus de Marbod. UNOSAT et SICOA sont restées en étroit contact avec l’OMS, assurant le soutien fiable et opportun des activités.

Enfin, dans le cadre de l’initiative SPIDER de l’ESA, un projet a permis de développer et de démontrer l’utilité de la technologie d’observation de la Terre afin de repérer les habitats naturels des moustiques et prévoir les risques de malaria en Afrique. Deux organisations canadiennes [inaudible] ont mené ce projet sous le Programme national de lutte contre le paludisme au Kenya. Ce projet réunit une équipe interdisciplinaire composée

de spécialistes en écologie des insectes, en santé humaine, en maladies tropicales et en écologie.

Monsieur le Président, au chapitre de la coopération internationale, nous désirons souligner que l'Agence canadienne de développement international a signé cette année une entente de quatre ans avec l'Organisation panaméricaine de la santé, PAO, pour soutenir ses travaux dans le domaine de la santé au sein des Amériques. PAO est un des centres régionaux de l'Organisation mondiale de la santé. Un des programmes soutenus est la préparation aux pandémies de *[inaudible]*. Une importante délégation canadienne a participé la semaine dernière à l'Atelier Canada/PAO, santé publique vétérinaire qui a eu lieu en Amérique latine.

Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des technologies spatiales, le Centre de recherche sur les communications du Canada a accepté de participer aux stages de formation ONU/ Mexique/ Organisation panaméricaine de la santé sur la technologie des satellites pour la télésanté qui doivent se tenir du 25 au 29 juin à Mexico. Le Canada y contribuera par la présence d'un conférencier.

Toujours dans le cadre du même programme, le Bureau des affaires spatiales organise avec UNESCAP, United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, une réunion régionale des experts sur la surveillance et les systèmes d'alerte rapide des maladies infectieuses influant la grippe aviaire et ce en utilisant les technologies spatiales. La réunion sera tenue du 1^{er} au 3 août prochain au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok. Le Canada participera activement à cette réunion en tant que coprésident de l'équipe de travail et en contribuant par ses connaissances et son expertise en la matière, l'objectif étant de développer un réseau régional pour la surveillance et l'établissement de systèmes d'alerte rapide des maladies infectieuses en Asie.

J'espère, Monsieur le Président, que cela vous a permis d'apprécier l'ampleur du travail et des efforts investis par le Canada dans ce domaine. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie Mme Lan Phan pour son intervention qui nous a présenté les activités très importantes du Canada en liaison avec le groupe de travail n° 6 qui avait été mis en place à la suite de la Conférence UNISPACE III, et je me réjouis de constater qu'un stage de formation est organisé au Mexique, à Mexico précisément, au mois de juin, sur les applications des technologies spatiales sur les questions d'utilisation des satellites pour la télésanté. Ceci devrait contribuer

grandement à faire avancer les travaux de cette équipe de travail. Merci encore pour votre contribution.

Je vais maintenant, toujours sous le point 6 de l'ordre du jour, donner la parole au représentant de l'Inde, M. Radhakrishnan.

M. K. RADHAKRISHNAN (Inde)

[interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur le Président. La délégation de l'Inde se félicite des réalisations dans le contexte de l'établissement de la plateforme de l'ONU SPIDER. Nous sommes heureux que cette entité fonctionne en tant que Programme du Bureau des affaires spatiales à Vienne comme réseau ouverte et que des activités soient planifiées et réalisées de façon coordonnée par la constitution d'un réseau d'offices de soutien régionaux.

Ma délégation note que la résolution de l'Assemblée générale a mandaté notre Comité à examiner la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III jusqu'à ce que le Comité estime que des résultats concrets ont été atteints. L'établissement de SPIDER est un exemple classique de la mise en œuvre réussie des recommandations d'UNISPACE III. Nous appuyons pleinement les recommandations du groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique pour concentrer la discussion sur la mise en œuvre de trois actions demandées par le plan d'action identifié dans notre rapport à l'Assemblée générale, à savoir optimiser les avantages des capacités spatiales pour la gestion des catastrophes, optimiser les avantages de l'application du GNSS et renforcer les capacités dans les activités spatiales.

Monsieur le Président, la délégation de l'Inde se félicite du travail détaillé réalisé par le groupe ad hoc qui recommande l'établissement d'un réseau ouvert pour la gestion des catastrophes sous les auspices de l'ONU. L'étude laissée par le groupe s'intéresse à toutes les phases des catastrophes, les préparations avec les bases de données dans les pays et les régions, notamment pour ce qui est des catastrophes naturelles comme les crues, les incendies de forêts, les séismes. Nous notons les efforts du groupe ad hoc pour essayer d'optimiser les différents mécanismes déjà existants. Des ressources financières et humaines et des engagements en ce qui concerne l'infrastructure doivent être signalés. La délégation de l'Inde souhaite signaler que nous souhaitons apporter notre plein soutien au réseau SPIDER en créant un nœud régional en Inde et en fournissant des services de gestion des catastrophes, nécessaires pour la région de l'Asie.

Nous sommes heureux de noter que l'Assemblée générale est convenue de reconvoquer la réunion du groupe plénier pour examiner la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III. La délégation de l'Inde est prête à participer activement aux discussions et activités en vertu de ce point de l'ordre du jour concernant la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III de façon à obtenir des résultats concrets dans ce domaine. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie M. Radhakrishnan pour votre intervention qui confirme le soutien actif de votre pays l'Inde aux activités dans le cadre du Programme SPIDER. Je regard s'il existe d'autres demandes d'intervention sous ce point n° 6. Je n'en vois pas.

Document CRP.4

Projet de texte révisé en ce qui concerne la contribution du Comité aux travaux de la Commission du développement durable pour ce qui est du module thématique 2008-2009

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant commencer l'examen paragraphe par paragraphe du document de séance n° 4, qui est le projet de texte révisé en vue de la contribution du Comité aux travaux de la Commission du développement durable pour le module thématique de 2008-2009 et j'espère que nous pourrions établir cette contribution sous sa forme définitive avant la fin de l'après-midi.

Je vais donc dans un premier temps donner la parole à M. Hedman pour nous présenter ce document.

M. R. GONZÁLEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Motion d'ordre, Monsieur le Président, motion d'ordre. Monsieur le Président, pour des raisons techniques, j'ai du mal à capter le canal d'interprétation espagnol. Les interprètes de la cabine espagnole réalisent un travail remarquable mais c'est plutôt un problème de nature strictement technique. Je ne reçois donc pas les signaux à partir de la cabine espagnole. De quel document s'agit-il? Nous avons prévu au programme provisoire l'examen du point 6, c'est bien ça? Pour ce qui est du point 7, il s'intitule "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique", et le point 8, "Rapport du Sous-Comité juridique". Alors j'ai du mal à suivre ce rythme. Peut-être que l'on pourrait présenter le rapport du Sous-Comité juridique puisque je ne serai pas là lundi et mardi.

Mais évidemment, je m'en remets à vous, mais notre ordre du jour provisoire, qu'est-ce qu'il nous dit? Il nous dit que nous examinons un certain nombre de points mais il y a une confusion et je dois dire que je n'ai peut-être pas suivi vu qu'il y a

ce petit problème de nature technique qui m'a empêché de suivre le déroulement des débats.

Le PRÉSIDENT: Merci M. l'Ambassadeur représentant du Chili. Pour qu'il n'y ait pas de doutes, je voudrais vous rappeler que nous sommes sur le point n° 6, c'est-à-dire l'examen de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence UNISPACE III. Le document que nous allons examiner est le document de séance n° 4. C'est un document que nous devons approuver parce qu'il s'agit de la contribution du Comité aux travaux de la Commission du développement durable pour le module thématique 2008-2009. Donc, je confirme, je donne la parole au Secrétariat pour qu'il nous présente ce document.

M. N. HEDMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*]: Grand merci, Monsieur le Président. Le Secrétariat présentera ce document. Vous êtes saisis du document dont la cote est CRP.4, intitulé "Projet de texte révisé en ce qui concerne la contribution du Comité aux travaux de la Commission du développement durable pour ce qui est du module thématique 2008-2009". Le projet de texte continue en annexe à ce document est une version révisée du projet de texte qui avait été présenté à la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique. Le document présenté au Sous-Comité scientifique et technique figurait dans le document CRP.6 à l'époque.

Le document révisé tient compte de commentaires qui ont été fournis pendant les travaux de la session et le Secrétariat souhaiterait vous indiquer les modifications et actualisations intervenues dans le contexte de ce document.

Nous en sommes à la page 3, section 2, "Contributions spatiales au module thématique 2008-2009". Paragraphe 6, le premier paragraphe à la page 3, à la dernière phrase, on a ajouté une phrase, il s'agit de

"La coopération régionale et internationale de coordination fournit des mécanismes essentiels pour la promotion de ces efforts internationaux."

Une phrase a été ajoutée.

Ensuite, nous passons à la page 4. Il s'agit du premier paragraphe à la page 4 qui est la poursuite du paragraphe 12, en haut de la page 4. Ici, on a inséré les lieux où sont implantés des centres régionaux. J'en donne lecture, à la troisième ligne:

"qui sont situés au Brésil et Mexique pour l'Agence latine, américaine et les Caraïbes, en Inde pour l'Asie et le Pacifique, au Maroc pour l'Afrique francophone et au Nigeria pour l'Afrique anglophone."

Le paragraphe suivant qui est le paragraphe 13 est entièrement nouveau et c'est un paragraphe qui a été inséré. Il s'agit de l'ensemble du paragraphe 13 à la page 4.

Le dernier changement intervenu dans ce document concerne le paragraphe 14, toujours à la page 4 de notre document. Il s'agit de la section A, le rôle de l'espace dans l'agriculture. C'est la dernière phrase de ce paragraphe, il s'agit du réseau de couverture terrestre globale GNCN lancé conjointement.

Voilà les changements qui sont intervenus dans le contexte de document qui avait été présenté au Sous-Comité scientifique et technique. Les changements concernent la coopération régionale et internationale puisqu'un certain nombre de délégations avaient demandé que l'on se concentre davantage sur la coopération régionale pour ce qui est du développement durable.

Lorsque ce document aura été finalisé par le Comité, il sera remanié de façon à tenir compte des différentes observations et il sera ensuite rédigé dans les différentes langues de l'ONU et soumis à la Commission du développement durable en tant que document de l'ONU. La Commission du développement durable entamera l'examen du module thématique 2008-2009 l'année prochaine, mais la date butoir c'est 2007, voilà pourquoi nous sommes dans les temps voulus de façon à pouvoir saisir la Commission du développement durable de ce document.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie M. Hedman pour votre introduction du document et pour nous avoir signalé les paragraphes nouveaux ou les phrases nouvelles qui ont été introduites lors de notre discussion ou lors du Sous-Comité scientifique et technique.

Mesdames et Messieurs les représentants, nous devons maintenant approuver ce document, donc je vais vous proposer de l'approuver paragraphe par paragraphe.

Chapitre I. Introduction

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT: Je commence par la page 2, il s'agit du document lui-même, chapitre I, Introduction. Premier paragraphe. C'est simplement un rappel de l'origine de la demande vers le Comité. Pas de commentaires. *Ce paragraphe est approuvé.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 2. Je pense que le paragraphe 2 ne pose pas de difficultés non plus. *Le paragraphe 2 est approuvé.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 3. Le paragraphe 3 ne soulève pas de questions ni de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 4. Le paragraphe 4 correspond aux souhaits de ce Comité. *Il est approuvé.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 5. Le paragraphe 5 correspond aussi aux souhaits de ce Comité. *Il est approuvé.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 6 avec la phrase supplémentaire qui a été signalée par le Secrétariat. M. González, représentant du Chili.

M. R. GONZÁLEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est de cet amendement du Secrétariat, je dois dire qu'il ne me donne pas entièrement satisfaction parce que j'ai un texte en langue anglaise et on dit "often provide", et le terme "often" édulcore en fait la portée de la résolution de l'Assemblée générale dans ce contexte. Ceci édulcore également les propos du COPUOS et également tout ce qui concerne UNISPACE. Évidemment, la question de la coopération régionale est absolument fondamentale et dans ce contexte, il est bon de citer la Cinquième Conférence des Amériques. Lorsque l'on dit "often", "souvent", je souhaiterais supprimer "often" pour donner plus de force à ce propos.

Le PRÉSIDENT: Les délégués sont-ils d'accord avec la suggestion de notre distingué représentant du Chili d'enlever le terme "often" dans cette phrase? Je ne vois pas d'objection, donc nous approuvons ce paragraphe en enlevant le mot "often" à l'avant-dernière ligne.

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT: Ensuite, nous avons le paragraphe 7. Je pense que le paragraphe 7 ne pose pas de problème. *Il est donc approuvé.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 8. C'est un rappel de la décision de l'Assemblée générale. *Le paragraphe 8 est approuvé.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 9. Le paragraphe 9, je crois, correspond bien aux souhaits du Comité, donc *le paragraphe 9 est approuvé.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 10. Je crois que nous pouvons tous nous féliciter de l'établissement de l'ICG qui est retracé dans le paragraphe 10. *Le paragraphe 10 est approuvé.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 11. Pas de commentaires ou de remarques sur le paragraphe 11. *Le paragraphe 11 est approuvé.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 12. Dans le paragraphe 12, la deuxième partie, la localisation géographique des centres régionaux a été ajoutée. Pouvons-nous approuver le paragraphe 12? Je ne vois pas d'objection. *Le paragraphe 12 est donc approuvé.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT: Le paragraphe 13 est nouveau. J'ai une demande de l'Afrique du Sud et une demande du Chili. Donc, Afrique du Sud, vous avez la parole.

M. P. MARTINEZ (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*]: Veuillez m'excuser si je reviens au paragraphe 11. Quelque chose me frappe. C'était une erreur typographique. Pour ce qui est de l'adresse, je pense que c'est www.unoosa, donc il y a peut-être une petite coquille qui s'est glissée, ce n'est pas uncosa, il faudrait dire unoosa.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas une erreur de frappe. J'ai une demande de la part du délégué du Nigeria.

M. J.O. AKINYEDE (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 13. À la septième ligne, il s'agit de la Conférence des dirigeants africains sur la science et la technologie pour le développement durable qui a été accueillie pour la première fois par le Nigeria en 2005. Ensuite, le reste c'est bon, mais la première avait été accueillie justement en 2005 par le Nigeria. Alors, il faut ajouter cette mention.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il n'y aura pas d'objection à ce rappel que la première réunion a eu lieu au Nigeria en 2005. Le paragraphe 13 est ainsi approuvé avec cette modification. Nous avons une demande d'intervention de notre distingué délégué de la Thaïlande.

M. S. VIBULSRESTH (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Il y a une omission au paragraphe 13, à la cinquième ligne, c'est le terme "space", après Asia-Pacific, il faudrait ajouter "space", entre

"Pacific" et "cooperation", il faudrait ajouter "space".

Le PRÉSIDENT: Je remercie le délégué de la Thaïlande pour cette capacité de détection du mot qui manquait. Merci pour cette rectification. Nous allons introduire cette correction, bien sûr. *Le paragraphe 13 est approuvé* avec les deux corrections que nous venons de noter.

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT: Nous passons au paragraphe 14. Dans le paragraphe 14, la deuxième phrase est nouvelle. Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 14? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 14 est donc approuvé.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 15. Le paragraphe 15 n'est pas modifié. Je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 15 est donc approuvé.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 16. Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 16? Je n'en vois pas. *Donc le paragraphe 16 est approuvé.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 17. Le paragraphe 17 ne soulève pas de remarques. *Il est donc approuvé.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 18. Pas de remarques sur le paragraphe 18. *Donc le paragraphe 18 est approuvé.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 19. Je ne vois pas de commentaires ou de remarques. *Il est donc approuvé.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 20. Pas de commentaires sur le paragraphe 20. *Le paragraphe 20 est donc approuvé.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 21. Je ne vois pas d'intervention. *Le paragraphe 21 est approuvé.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 22. Pas de commentaires sur le paragraphe 22. *Donc le paragraphe 22 est approuvé.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 23. Je vous rappelle que le paragraphe 23 est celui qui était appelé par la nouvelle phrase à la fin du paragraphe 14. Je ne vois pas de commentaires sur le paragraphe 23. *Le paragraphe 23 est donc approuvé.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 24. *Le paragraphe 24 est approuvé.* Il n'y a pas de commentaires ni de remarques.

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 25. Je ne vois pas non plus de demande d'intervention sur le paragraphe 25. *Le paragraphe 25 est approuvé.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 26. Pas de commentaires. *Le paragraphe 26 est approuvé.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 27. Je ne vois pas de commentaires sur le paragraphe 27. *Le paragraphe 27 est approuvé.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 28. Je ne vois pas de commentaires non plus. *Donc le paragraphe 28 est approuvé.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 29. Je ne vois pas de commentaires ou de remarques sur le paragraphe 29. *Le paragraphe 29 est approuvé.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 30. Pas de commentaires. *Le paragraphe 30 est approuvé.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 31. Pas de commentaires non plus. *Le paragraphe 31 est approuvé.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 32. Pas de commentaires sur le paragraphe 32. *Le paragraphe 32 est approuvé.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 33. Dans le paragraphe 33 il y a une petite correction à faire, à la deuxième ligne, dans les parenthèses il faut lire "see paragraph 23 above". Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 33? Je n'en vois pas. *Donc le paragraphe 33 est approuvé.*

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 34. Je dois faire un commentaire personnel, c'est qu'on est un peu assommés par le nombre de sigle qui apparaissent dans un tel document et dans certains cas, il peut être utile d'explicitier le sigle. Je me repose sur le Secrétariat pour veiller à ce que la lecture soit rendue plus facile par un lecteur qui n'est pas familier de tous ces sigles proliférants. Sur le paragraphe 34, avec cette remarque, j'ai une demande d'intervention de l'Afrique du Sud.

M. P. MARTINEZ (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je ne voudrais pas faire de commentaire sur le paragraphe 34. Je ne sais pas s'il est approprié pour moi de prendre la parole. Ceci concerne le paragraphe 27. Nous revenons en arrière. Il y a quelque chose qui me frappe et que je ne comprend pas. C'est le paragraphe 27, à la quatrième ligne en ce qui concerne la désertification, un potentiel de cartographie pour les ressources hydrauliques, c'est un instrument primaire pour la gestion durable des eaux et une arme pour lutter contre le désert ou dans le désert. Je pense que là il y a peut-être un libellé plus approprié à trouver. Désolé de revenir en arrière, mais ceci m'a frappé.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué le délégué de l'Afrique du Sud. La qualification d'un radar à synthèse d'ouverture comme étant une arme, me paraît un peu abusive. Peut-être que nous pourrions trouver une rédaction moins guerrière et plus appropriée aussi. Nous prenons en compte la petite amélioration du langage employé.

Nous revenons au paragraphe 34. Nous étions en train d'approuver le paragraphe 34 malgré la prolifération des sigles. Pas de commentaires sur le 34. *Donc le paragraphe 34 est approuvé.*

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 35. Le paragraphe 35 est en fait une description de ce qui est réalisé actuellement. Je ne vois pas de remarques. *Le paragraphe 35 est approuvé.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 36. Pas de commentaires. *Donc le paragraphe 36 est approuvé.* Je vous ferai remarquer d'ailleurs que dans le paragraphe 36, les sigles sont explicités, donc on n'est pas assommés par les sigles, alors que dans le 34 on était assommés par les sigles. C'est donc possible.

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 37. Pas de commentaires. *Le paragraphe 37 est donc approuvé.*

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 38. Pas de commentaires sur le paragraphe 38. *Le paragraphe 38 est approuvé.*

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 39. *Le paragraphe 39 peut être approuvé.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 40. Pas de commentaires sur le paragraphe 40. *Le paragraphe 40 est approuvé.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 41. Le paragraphe 41 est une liste d'activités qui sont conduites par le Programme d'applications spatiales. Pas de commentaires sur le paragraphe 41. *Donc le paragraphe 41 est approuvé.*

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 42. Pas de commentaires sur le paragraphe 42. *Le paragraphe 42 est approuvé.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 43. Pas de commentaires sur le paragraphe 43. *Le paragraphe 43 est approuvé.*

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 44. Le paragraphe 44 correspond tout à fait, je crois, aux souhaits de ce Comité. Donc nous pouvons approuver le paragraphe 44.

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 45. Pas de commentaires sur le paragraphe 45. *Le paragraphe 45 est approuvé.*

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 46. Dans le paragraphe 46, les dates exactes c'est-à-dire du 6 au 15 juin 2008 seront bien sûr rajoutées, remplaceront les crochets. Pas de commentaires sur le paragraphe 46. *Le paragraphe 46 est donc approuvé.*

Nous avons donc approuvé ce projet de texte qui va devenir, une fois les corrections introduites,

un document de l'Assemblée générale qui sera traduit dans les langues des Nations Unies.

Je pense que nous avons terminé l'examen du point 6 de l'ordre du jour, c'est-à-dire "Application des recommandations d'UNISPACE III". De manière à ce que nous soyons clairs, nous ne prévoyons pas de revenir sur le point 6 de l'ordre du jour lors de notre session.

Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT: Maintenant, nous allons faire un tout petit retour en arrière sur les points 4 et 5, suite à des demandes d'intervention de l'Équateur et de la Grèce.

Je vais commencer par donner la parole à notre distingué collègue l'Ambassadeur représentant l'Équateur qui voudrait faire une intervention au titre du point n° 5.

M. B. MOREJÓN-ALMEIDA (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*]: Grand merci, Monsieur le Président. Merci de bien vouloir revenir à l'examen du point 5 dont nous avons conclu l'examen. Je fais une déclaration au nom de l'Équateur. Vous vous en souviendrez, le premier jour de la session, à l'époque, j'ai présenté comment le secrétariat temporaire de la Cinquième Conférence des Amériques assumé par l'Équateur exécutait son mandat dans le contexte de la Déclaration de San Francisco de Quito et avait exécuté le plan d'action adopté au cours de la Cinquième Conférence des Amériques.

Je ne voudrais pas reprendre l'examen de ces questions. À l'époque, je m'étais associé à ceux qui mentionnent la nécessité qu'il y a à relier la solidarité et la mondialisation de façon à donner un sens à la coopération internationale, de façon à ce que les techniques spatiales à des fins pacifiques soient accessibles à l'ensemble de l'humanité, et notamment les pays en développement. Voilà pourquoi comme il s'agit du point 5 de notre ordre du jour que nous traitons actuellement, je tiens à mentionner la coopération et dans ce contexte je souhaite mentionner la contribution fournie par le Bureau des affaires spatiales dans ce contexte, et notamment de la part de M. Sergio Camacho, vu son excellente contribution sur le plan personnel, ce qui a permis d'obtenir une excellente organisation de la Cinquième Conférence des Amériques.

Comme je l'ai déjà dit lors de la réunion du Sous-Comité scientifique et technique, je tiens à remercier le Gouvernement du Chili d'avoir organisé la conférence préalable à la Conférence des Amériques qui a eu lieu à Santiago en mars 2006, dont l'objectif consistait à développer et

analyser les thèmes à débattre à la Conférence de Quito. Nous avons également remercié l'Ambassadeur Raimundo González pour sa contribution intelligente et enthousiaste en sa qualité de président du Comité international d'experts et l'un des organisateurs de la réunion de Santiago. De même, je remercie les autorités colombiennes qui ont organisé de façon brillante la Cinquième Conférence des Amériques, et je mentionne spécialement dans ce contexte l'Ambassadeur Ciro Arévalo. Ce sont des preuves d'une coopération désintéressée et efficace, si bien que l'on a pu mener à bien cet objectif consistant à utiliser à des fins pacifiques notre espace dans l'intérêt concret de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous espérons qu'à l'avenir les personnalités mentionnées fourniront leur aide au secrétariat temporaire de la Cinquième Conférence des Amériques.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur Morejon pour son intervention qui rappelle le rôle tout à fait éminent et actif que le Bureau des affaires spatiales a joué pour aider l'organisation de Cinquième Conférence spatiale des Amériques. J'ai pu constater personnellement l'engagement considérable du Dr Sergio Camacho dans cette circonstance. Je vous remercie pour votre intervention.

Je vais maintenant refermer à nouveau le point 5 et rouvrir le point 4 pour que nous puissions entendre la déclaration de notre distingué collègue délégué de la Grèce.

Débat général (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais d'abord exprimer ma joie de vous voir de nouveau présider notre auguste enceinte, et puis aussi remercier les collègues du Bureau des affaires spatiales pour leur contribution à l'organisation de cette session.

Monsieur le Président, les anniversaires jouent un rôle très important dans la vie non seulement des individus, mais aussi de leur société car ils offrent la double occasion de commémorer un événement qu'il soit la naissance, le parcours ou encore même la fin de l'existence d'un être ou d'une collectivité, et en même temps évaluer leurs activités tout au long de cette trajectoire *imperpetum*, d'où la raison et la nécessité des célébrations. Par conséquent, commémorer c'est ne pas oublier, c'est-à-dire faire de l'histoire pour se souvenir [*inaudible*].

D'autre part, évaluer c'est dresser l'inventaire et le bilan des activités et en déduire

des résultats positifs ou négatifs, et en devenant ainsi plus conscients et pourquoi pas plus sages, procéder par la suite à une plus adroite planification de toute future action tout en évitant les erreurs du passé. Ainsi, le cinquantenaire du CUPEA, pour utiliser son titre en français, pas COPUOS, qui coïncide avec le jubilé d'or de l'action cosmique et héroïque de l'homme et le quarantième anniversaire de la conclusion de la *magna carta* que nous avons la chance de célébrer conjointement cette année, nous donnent la possibilité de rétrospection et en même temps de projection.

En commençant par l'histoire du CUPEA, nous devons d'abord nous référer et rendre un hommage propre et dû aux personnalités chargées de la direction de ses travaux et de l'administration de ses affaires qui ont fortement contribué à son succès, savoir les anciens présidents MM. Iankovitch, [*inaudible*] et González et les anciens directeurs experts du Bureau des affaires spatiales, MM. Perek, Kopal, [*inaudible*], Othman, Abiodun et aussi Powell. En outre, nous devons aussi mentionner les seniors de cette enceinte, MM. Kolosov, Kopal, [*inaudible*], Hodgkins, et González avec lesquels depuis plus de 25 ans, nous avons eu la possibilité de travailler ensemble dans le cadre traditionnel de haut niveau de cette unique instance internationale.

Il y a sans doute, cher Monsieur le Président, d'autres collègues et amis vivants et malheureusement partis dont je devrais citer le nom et l'apport mais il nous faudrait y consacrer suffisamment de temps dont nous ne disposons pas. Mais comme j'étais vraiment très ému en regardant hier les photos exposées au couloir du 7^{ème} étage ici, présentant la longue histoire de notre Comité, m'est apparu de vous demander de bien vouloir publier, sinon un album commémoratif, au moins une liste complète des présidents, vice-présidents et rapporteurs du Comité et de ses deux Sous-Comités et de leurs groupes de travail ainsi que les directeurs experts du Bureau des affaires spatiales. Je suis persuadés chers collègues, que cette proposition sera favorablement accueillie par toutes les délégations ici présentes.

Monsieur le Président, vous-même ainsi que les collègues qui m'ont précédé, avez amplement parlé de l'œuvre fructueuse de notre Comité. De ce fait, je dois me limiter seulement à quelques remarques concernant d'une part sa contribution monumentale à la construction et au fondement de l'ordre juridique international spatial et d'autre part, sa mission et son rôle au cours du XXI^{ème} siècle. Le fondateur de droit international, Francisco de Vitoria, [*inaudible*] dans sa célèbre [*inaudible*] publiée après sa mort en 1546, soutenait que [*inaudible*]. Je ne suis pas sûr que les participants à la réunion du 14 novembre 1957 de la douzième

session de l'Assemblée générale des Nations Unies étaient tous au courant de cette magnifique action de Vitoria, quand juste 40 jours après le lancement du premier SPUTNIK, adoptèrent à l'unanimité les grands principes juridiques instituant les devoirs des États d'assurer que l'envoi d'objets dans l'espace extra-atmosphérique doit s'effectuer à des fins pacifiques.

Je ne suis pas non plus certain que l'ancien Président des États-Unis, le Général de la victoire contre le fascisme et le nazisme, Eisenhower, connaissait ce principe quand par sa lettre du 12 janvier 1958 adressée au premier ministre soviétique de l'époque, Nicolai Alexandre Spudgani, la proposition de se mettre en accord pour que l'espace soit utilisé seulement à des fins pacifiques. Néanmoins, ce qui est parfaitement clair c'est le fait indubitable que dès le début de l'ère spatiale furent instinctivement et instantanément établis les deux grands principes fondamentaux du [inaudible], savoir celui de l'utilisation pacifique de l'espace et celui de la coopération internationale. D'ailleurs, ce comportement de la communauté internationale n'était pas surprenant car elle fut conforme à la formule de Darius contenue dans les institutions [inaudible] selon qui [inaudible].

C'est la raison pour laquelle la communauté internationale consciemment ou inconsciemment, peu importe, appliqué à ces principes comme s'ils se conformaient à des règles générales en vigueur du droit international positif. Voilà pourquoi, une décennie suffisait pour que la formulation des règles du droit spatial positif fasse une entreprise bien difficile mais très féconde du Sous-Comité juridique. Bien sûr, il est vrai que les règles du droit spatial actuellement en vigueur, comme d'ailleurs toute œuvre humaine, ne sont pas parfaitement complètes, surtout en ce qui concerne la prohibition et l'exclusion pure et simple de tout usage abusif de l'espace comme le sont la militarisation, l'arsenalisation ainsi que l'altération du milieu spatial, extra-terrestre, par des débris de toute sorte y compris les déchets nucléaires.

Le très récent incident de destruction délibérée et d'aveuglement volontaire des satellites nationaux et étrangers ouvrent la porte à des activités qui risquent de devenir catastrophiques pour la vie sur notre planète. Il y a donc une très urgente nécessité de reconsidérer et de revoir immédiatement la manière, méthodes et moyens, dont on avait réglé les activités spatiales, étant donné les grandes mutations qui sont intervenues au niveau planétaire depuis 1967.

Il est en ceci très encourageant d'apprendre que les instances chargées des affaires technologiques et aérospatiales de deux organisations internationales et régionales, savoir

les assemblées interparlementaires de l'OTAN et de l'Union ouest-européenne respectivement, se sont réunies, la première à Majorque il y a 15 jours, et la deuxième à Paris il y a juste deux jours, pour discuter sur les lacunes institutionnelles réglementaires en droit spatial et examiner des propositions critiques, relatives l'une à la conclusion d'un traité de codification des règles du droit spatial, et l'autre la fondation d'une organisation intergouvernementale mondiale pour l'espace. Deux idées, originalement présentées ici, il y a au moins dix ans par la Fédération russe et la France respectivement, et chaleureusement soutenues dès le début par la Grèce. Sur les résultats des travaux de ces deux réunions hautement démocratiques et représentatives, en tant que parlementaire de notre continent, nous reverrons dès que nous recevrons leurs rapports finals.

Il s'ensuit, Monsieur le Président, que le Comité et ses deux Sous-Comités et leurs groupes de travail, ont devant eux une nouvelle noble mission à accomplir. Comblent toutes les lacunes et mettre à jour la réglementation internationale sur l'espace, mais cette charge modernisatrice est très délicate car comme le disait le grand homme du monde et humaniste R. Bakler, ancien secrétaire général de l'UIT, [inaudible]. Or, cette réglementation renouvelée et évolutive devrait être reposée sur des principes garantissant le respect de l'intérêt commun et le bénéfice de l'humanité tout entière.

Monsieur le Président, notre Comité tout au long de son parcours historique jusqu'à aujourd'hui, a connu deux phases d'évolution. D'abord du début et jusqu'en 1989, la phase ascendante, et j'oserai dire glorieuse durant laquelle malgré le climat géopolitique très chargé, avait abouti à la fondation de l'ordre juridique international spatial. Ensuite, de 1990 et jusqu'à nos jours, la phase qui bien que le cadre géopolitique ait fondamentalement changé, se distingue sinon de décroissance au moins de l'apaxie généralisée. Il est vrai qu'on a essayé de revitaliser son rôle en décidant en 1998 le changement de son fonctionnement, mais on n'a pas pu aller plus loin et dépasser le rôle institutionnel des années 1960.

En outre, notre Comité donne l'impression que parfois il navigue sans boussole, sans même un itinéraire et qu'il existe encore par hasard après la fin de la guerre froide et la monopolisation mondiale de la puissance politico-militaire. Il y en a aussi quelques-uns qui s'interrogent sur sa raison d'être. C'est donc le moment le plus opportun et plus exigeant que votre rapport, Monsieur le Président, sur l'activité future du CUPEA nous est parvenu. Nous sommes très contents de le voir et

nous en parlerons amplement durant la discussion prévue pour la semaine prochaine.

Mais, jusqu'à cette date, permettez-moi d'évoquer quelques idées, très brièvement, qui nous semblent utiles pour le futur débat. Le Comité, bien qu'il soit ouvert aux tiers, devrait conserver son caractère intergouvernementale et servir de milieu d'entendement et de coopération mutuelle entre les États et sous l'égide et la responsabilité des États avec d'autres entités; introduire des méthodes de fonctionnement et de travail plus efficaces et plus économiques aussi; adopter des programmes d'action réalistes, novateurs et créateurs; enfin, renforcer ses liens de collaboration avec les institutions internationales s'occupant de l'espace et surtout l'UIT, l'OACI, l'OMM, l'OMI, l'UNESCO. Mais de toute façon, cher Monsieur le Président, le Comité a besoin d'une nouvelle vision et d'un instrument de guidage, d'un plan stratégique qui nous donnera la faculté d'organisation systématique de son action dans le futur.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Cassapoglou pour son intervention au nom de la Grèce. Je dois dire que je suis toujours très impressionné par l'érudition de notre collègue représentant la Grèce, qui nous rappelle le contexte historique, non seulement de ce Comité et de ses activités, mais aussi du contexte historique du droit dans lequel nous inscrivons nos activités qui portent sur la normalisation juridique des activités spatiales. Merci pour votre contribution et merci aussi pour les encouragements que vous apportez concernant le débat sur les activités futures du Comité.

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT: Nous refermons donc, provisoirement à nouveau, le point n° 4, à l'issue de cette intervention et nous revenons au point n° 7 de l'ordre du jour, qui est le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session, point que nous avons commencé à aborder ce matin. Sous ce point n° 7 nous avons encore une demande d'intervention de la part des États-Unis et je donne donc la parole à M. Higgins.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Au nom de ma délégation, je voudrais féliciter le travail réalisé par Mme Othman de la Malaisie, Présidente du Sous-Comité scientifique et technique cette année. Sous sa direction capable, la quarante-quatrième session du Sous-Comité a

réalisé des progrès significatifs et a pu aborder différents types de questions. Par ailleurs, la délégation des États-Unis, une fois de plus, se félicite du travail réalisé par le Bureau des affaires spatiales à l'appui des activités du Sous-Comité, de cette session et de ses groupes de travail.

Ma délégation a noté l'évolution positive du Sous-Comité scientifique et technique, Sous-Comité qui a essayé de voir comment nous allions aborder les recommandations d'UNISPACE III. Nous pensons que l'approche souple utilisant des plans de travail pluriannuels, les équipes d'action selon que de besoin et les rapports des autres groupes sur les activités, constitue un moyen efficace pour mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III, nous permettant par la même occasion d'aborder différentes questions importantes.

Nous appuyons pleinement le rapport du Sous-Comité scientifique et technique 2007. Nous voudrions notamment noter le succès réalisé par le Sous-Comité à dégager un consensus sur les directives d'atténuation des débris spatiaux, qui est basé sur les directives de l'IADC, Comité interinstitutions sur la coordination des débris spatiaux. Cette réalisation, ce résultat est tout à fait opportun à la lumière du test antisatellite de janvier 2007, mené par la Chine qui a produit des milliers de débris spatiaux à longue vie. La prévention de la création intentionnelle de ces débris spatiaux de longue durée est au cœur des directives d'atténuation des débris du Sous-Comité scientifique et technique. La création de milliers de débris par un acte qui aurait pu être évité, souligne l'importance de poursuivre à la présente session ce travail afin d'adopter et approuver les directives sur l'atténuation des débris spatiaux du Sous-Comité.

Nous estimons que ces directives sont des mesures solides basées sur les techniques avérées et qui devraient être adoptées par toutes les nations présentes dans l'espace, et mises en œuvre par un mécanisme national approprié. Le Gouvernement américain a adopté les directives précédentes de l'IADC et nos agences nationales mettent en œuvre des pratiques d'atténuation des débris conformément aux lignes directrices de l'IADC et conformément aux directives adoptées par le Sous-Comité scientifique et technique cette année.

Nous espérons que ces directives d'atténuation des débris spatiaux du Sous-Comité scientifique et technique pourront être adoptées par l'ensemble du Comité à la présente session.

Nous voudrions également noter les progrès réalisés par le Sous-Comité et notamment par le groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaire dans l'espace sous la direction de son président

M. Harbison du Royaume-Uni. Le groupe de travail suivra un programme de travail pluriannuel approuvé par le Comité en 2003, et modifié et amendé en 2005, a terminé son travail visant à examiner différentes possibilités pour développer un cadre international d'objectifs et de recommandations afin de garantir la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace actuelles et prévisibles.

Nous sommes heureux de noter que le Sous-Comité a accepté la recommandation du groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaire visant à poursuivre un nouveau programme de travail pluriannuel visant à mettre en place un cadre de sécurité en collaboration avec l'AIEA. Nos experts participeront à la réunion d'experts conjointe Sous-Comité scientifique et technique/AIEA qui aura lieu ici à Vienne immédiatement après la présente session.

Nous voudrions également noter que les États-Unis sont heureux de pouvoir appuyer le programme de travail pluriannuel sur l'Année héliophysique internationale 2007. Cette Année internationale et sa campagne ont été lancées officiellement à Vienne en février en parallèle à la session du Sous-Comité scientifique et technique. Il s'agit d'une entreprise réellement internationale avec les pays de toutes régions, accueillant différents instruments, offrant des missions de soutien dans l'espace ou détachant des chercheurs. Cette année met l'accent sur l'importance de la coopération internationale dans le domaine de la recherche, notamment dans le domaine de la physique, solaire et terrestre. Les effets des activités solaires et les phénomènes météorologiques, spatiaux dans nos vies quotidiennes, notre environnement et nos systèmes spatiaux, sont de plus en plus évidents, et nous devons poursuivre cette collaboration afin de mieux comprendre ses conséquences.

Comme le stipule la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, les rapports sur les activités du système international de satellites pour la recherche et le sauvetage, sont examinés au titre de ce point de l'ordre du jour. Je voudrais rapidement expliquer la participation des États-Unis à un programme internationale COSPAR-SARSAT de recherche et de sauvetage. Le nombre total des pays participant à ce programme COSPAR-SARSAT est de 38 maintenant. Les États-Unis continuent à fournir les instruments aussi bien au programme satellite de l'environnement opérationnel géostationnaire et d'orbite polaire. Avec nos partenaires, le programme COSPAR-SARSAT a maintenant sept satellites d'orbite polaire et cinq satellites géostationnaires qui offrent une couverture mondiale aux balises de recherche. En 2005, COSPAR-SARSAT a sauvé 1600 vies.

Depuis qu'il est devenu opérationnel COSPAR-SARSAT a permis de sauver plus de 20 000 vies.

Nous voudrions maintenant rappeler aux États membres que deux principaux types de balises du programme COSPAR-SARSAT de 106 Mhz et 121 Mhz, et la balise de 121 Mhz a été mise hors service et ne pourra plus être utilisable après le 1^{er} janvier 2009. Vu le grand nombre de balises qui sont encore en service, les efforts sont en place pour fournir des informations sur ce changement. Les États-Unis ont également participé aux efforts visant à mettre en place la base de données internationale pour l'enregistrement des balises. Cette capacité permet aux propriétaires de balises des pays qui n'ont pas immatriculé des balises et de pouvoir le faire. Cela permet également aux États qui maintiennent un service d'immatriculation des balises mais pour lesquels ces données ne sont pas disponibles sur Internet, d'immatriculer leurs balises auprès de cette base de données internationale. Cette base de données est devenue opérationnelle le 15 janvier 2005. L'immatriculation appropriée de ces balises est essentielle pour assurer le succès de la réponse SAR à l'activation des balises et donne au SAR les informations appropriées à propos du propriétaire de cette balise.

Par ailleurs, les États-Unis et ses partenaires examinent l'utilisation des satellites d'orbite moyenne pour améliorer les satellites internationaux dans les opérations de sauvetage et de recherche. Les États-Unis mettent actuellement en place des tests concernant l'utilisation de ces satellites du système de positionnement mondial. Il prévoit que son nouveau système MEE améliorera la précision de la localisation tout en réduisant le retard associé aux satellites de faible orbite. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le COSPAR-SARSAT sur les sites Internet.

Je voudrais maintenant réitérer que ma délégation se félicite des présentations spéciales qui ont été faites au Sous-Comité scientifique et technique sur différentes questions. Nous pensons que ces présentations sont très utiles car elles donnent des informations utiles et permettent aux délégations de se tenir informées des différents programmes de la communauté spatiale. Elles permettent également d'illustrer les applications des technologies spatiales.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Higgins pour votre intervention. Je voudrais vous remercier tout particulièrement pour les informations très à jour que vous nous avez communiquées sur le système COSPAR-SARSAT qui finalement n'est pas aussi connu qu'il devrait l'être compte tenu de sa

vocation internationale à sauver des vies, avec le succès que l'on sait.

Nous n'avons pas d'autres interventions de délégations à l'ordre du jour sous ce point là. Je vais donc maintenant donner la parole à Mme Alice Lee, spécialiste des applications des techniques spatiales qui va présenter au Comité les activités du Programme des Nations Unies sur les applications spatiales.

Mme A. LEE (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, merci de me donner la possibilité de m'exprimer devant les délégués du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, notamment en ce qui concerne les applications spatiales. Je vous félicite, vous qui dirigez si bien notre Comité. Mes collègues et moi-même nous vous aidons à mettre en œuvre les activités en ce qui concerne les recommandations d'UNISPACE III et leur mise en œuvre dans le domaine proposé au chapitre 6 du plan d'action du rapport du COPUOS adressé à l'Assemblée générale. Je vous félicite eu égard au démarrage prometteur du Programme SPIDER et pour ce qui est des travaux réussis du CIG.

La Section applications spatiales fournit un soutien technique important à ces deux activités dans la promotion de l'application des techniques spatiales. Je tiens à remercier les équipes d'action qui déploient leurs efforts au moment de définir des plans concrets pour ce qui est de la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Section applications spatiales réalise une série d'activités énoncées dans le programme des applications spatiales 2007 et pose les jalons des activités prévues pour 2008. La Section a appuyé la mise en œuvre des accords convenus à la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique. Nos efforts se concentrent sur les domaines thématiques prioritaires compte tenu du développement durable en faveur des pays en développement. Nos objectifs sont atteints par le biais d'activités qui fournissent des résultats tangibles dans les pays en développement.

Thème prioritaire dans le contexte des applications spatiales. Il s'agit de la technologie spatiale pour la gestion des catastrophes, la télésanté, la télééducation, la surveillance, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles. Ceci vaut également pour le renforcement des capacités et l'éducation sur le plan des sciences spatiales. Les technologies spatiales utilisées sont les systèmes de navigation, les communications par satellites, les applications de télédétection et les satellites météorologiques et

d'observation de la Terre. Le programme permet d'enquêter sur de nouvelles applications comme par exemple les micro et les nanotechnologies pour étayer les domaines thématiques prioritaires dans la mesure du possible.

Pour ce qui est des thèmes prioritaires, nous introduisons la technologie spatiale aux éducateurs et aux décideurs, nous stimulons la discussion pour identifier des besoins régionaux, explorer les possibilités de créer des solutions utilisant les techniques spatiales. Nous aidons les régions à lancer des projets pilotes utilisant les applications techniques spatiales de façon à répondre aux besoins régionaux ainsi identifiés. Ceci est réalisé par des ateliers, des séminaires, des symposiums, des cours de formation et des consultations d'experts.

Dans le passé, les efforts du Programme se sont concentrés sur le renforcement des capacités dans les pays en développement. Nous essayons de trouver des voies et moyens de façon à atteindre nos objectifs. Notre intérêt primordial consiste à exécuter des projets pratiques utilisant les techniques spatiales pour répondre aux besoins urgents se posant dans les pays en développement.

Pour ce qui est des activités 2006, en vertu du Programme des applications spatiales et des activités prévues pour 2007, ceci se trouve dans mon rapport à la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, dont la cote est 105/874. Ce rapport a été complété par les propositions contenues dans ma déclaration au Sous-Comité, ce qui est reflété dans le rapport dont la cote 105/890.

Ma déclaration aujourd'hui concerne les travaux les plus récents du Programme des applications spatiales et je fais des propositions pour 2008 dans ce contexte. En 2007, le Programme achevait l'Atelier international Nations Unies/Maroc/ESA sur la technologie spatiale pour le développement durable qui s'est tenu à Rabat en avril. C'est un atelier qui visait à appuyer la mise en œuvre du module 14 de la Commission du développement durable pour l'Afrique. Les participants ont lancé trois projets: 1) Approche en vue d'établir une politique de mise en commun des données; 2) Cartographie, analyse, accès des données, mise en commun des données; 3) Renforcement des capacités, formation et éducation. Les participants ont identifié des chefs de file pour chacun des projets et sont convenus de former des équipes nationales, des produits ainsi qu'un échéancier.

Pour ce qui est des activités pour le reste de l'année 2007, il y a neuf ateliers, symposiums, cours de formation, ateliers, devant se tenir d'ici là

fin de l'année 2007. Il y a tout d'abord l'Atelier ONU/ESA/NASA sur les sciences spatiales fondamentales et l'Année héliophysique internationale 2007 qui se tiendra du 18 au 22 juin 2007 à Tokyo au Japon. Ensuite, un cours de formation ONU/Mexique sur la technologie satellitaire dans la télésanté. C'est un suivi de l'Atelier de télésanté de l'Argentine 2005 pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui se tiendra du 25 au 29 juin à Mexico. Atelier ONU/Russie/ESA, "Association des technologies de microsattellites pour la surveillance de l'environnement et son incidence sur la santé de l'être humain" qui se tiendra du 3 au 7 septembre à Paroussa, Russie. Symposium ONU/Autriche/ESA sur "Les outils spatiaux et la surveillance de la pollution atmosphérique". Ceci doit se tenir du 11 au 14 septembre à Graz en Autriche. Atelier ONU/FIA sur "L'utilisation de la technique spatiale pour le développement durable pour ce qui est de la sécurité alimentaire", qui se tiendra du 21 au 23 septembre à Iderabad en Inde. Le premier atelier régional de l'ONU SPIDER se tiendra du 29 septembre au 4 octobre 2007 à Khartoum Soudan. Atelier ONU/Viet Nam/ESA sur "La gestion des forêts et la protection de l'environnement" qui se tiendra du 5 au 9 novembre à Hanoi, Viet Nam. Atelier ONU/Argentine/ESA sur "Le développement durable dans les zones montagneuses des pays andins", du 26 au 30 novembre à Mendoza, Argentine.

Pour ce qui est des objectifs et des renseignements détaillés sur les activités mentionnées ci-dessus, je renvoie les représentants au paragraphe 41 du rapport de la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique dont la cote est 105/890 et à l'annexe 2 du rapport de l'expert des applications spatiales dont la cote est 105/874. Les paragraphes 44 à 54 du rapport du Sous-Comité scientifique et technique et l'annexe 3 du rapport de l'expert, reflètent les activités des centres régionaux des sciences spatiales et de l'éducation à la technologie affiliés à l'ONU et appuyés par le programme 2007-2008. Tous les centres régionaux continuent à offrir des cours de troisième cycle en sciences et en techniques spatiales.

Dans le cadre de notre programme de bourses, le Programme des applications spatiales poursuit sa coopération avec l'Institut supérieur Mario [??] et le Polytechnico di Torino d'Italie avec des scientifiques et des spécialistes venant des pays en développement qui bénéficient de bourses à long terme pour ce qui est du GNSS et des applications connexes. Cinq participants ont participé au troisième cours de ce programme en octobre 2006 et cinq participants seront

sélectionnés pour rejoindre le quatrième cours qui commencera en octobre 2007.

J'ai le plaisir d'annoncer un nouveau programme de bourses qui a été lancé récemment. L'Agence spatiale Argentine, CONAE, fournit une bourse à l'école avancée de formation pour ce qui est de l'épidémiologie à l'Institut des études spatiales avancées Mario Gullich à Cordoba, Argentine. C'est un suivi de l'Atelier ONU/Argentine sur l'utilisation des techniques spatiales pour la santé s'est tenu en 2005. la bourse fournit un cours de formation de six semaines à 20 représentants de pays de l'Amérique latine et de la région Caraïbes. Le premier cours a commencé le 14 mai de cette année et se terminera le 22 juin.

Le programme de six semaines inclut des cours théoriques et pratiques dans l'utilisation de l'imagerie satellitaire, le SIG, les techniques pacifiques les plus généralement utilisées dans l'épidémiologie. Les équipes de participants plancheront sur le développement de projets pertinents dans leur pays. Les bourses visent également à appuyer le volet formation des objectifs du groupe d'action 6, télésanté.

Quelles sont les activités prévues pour 2008? Monsieur le Président, en 2008, le programme a l'intention de mener les dix activités suivantes: trois ateliers d'application intégrée des techniques spatiales pour l'atténuation des catastrophes, la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles liée aux questions connexes et tenir compte de certaines questions concernant les programmes de l'ONU en matière de développement. Deux ateliers sur l'utilisation du GNSS pour les applications intégrées. Un cours de formation sur le système de recherche par satellite. Un atelier ONU/FIA, un atelier sur le droit spatial, un atelier sur les sciences fondamentales spatiales et deux ateliers sur la télésanté.

Les réalisations du programme. Monsieur le Président, le programme continue à appuyer les centres régionaux de sciences et de techniques spatiales affiliés à l'ONU avec une procédure de coordination interactive à neuf points avec les centres régionaux. Le programme aide les centres régionaux à renforcer leur conseil de direction en vue d'améliorer le soutien financier et technique aux centres à partir des régions.

En février 2007, l'équipe d'action 6 sur la télémédecine a relancé ses activités et fait des progrès importants sous la direction du Canada et de l'OMS. Avec la contribution technique venant de la Chine et l'assistance technique du Programme des applications spatiales de l'ONU, le groupe d'action 6 a défini son objectif et formulé sa tâche consistant à faciliter la coordination de

l'établissement une base de données d'alerte pratique et précoce, mécanisme de modélisation pour ce qui est des maladies infectieuses transmises par l'eau et par vecteur, comme par exemple la grippe aviaire.

En août 2007, le Programme organisera avec la CESAP une réunion d'experts pour le groupe d'action 6 en vue de lancer une coopération technique dans la région Asie-Pacifique. En vue d'éviter tout double emploi des efforts entre les activités de SPIDER et les activités du domaine thématique de la gestion des catastrophes du Programme de l'ONU des applications spatiales, le Programme envisage des applications technologiques spatiales intégrées où le Programme intègre la gestion des catastrophes avec d'autres domaines thématiques comme la gestion des ressources naturelles, la surveillance de l'environnement, la télééducation, la télémédecine ainsi que les sciences spatiales fondamentales. C'est une approche qui est reflétée dans le Rapport du Sous-Comité scientifique et technique dont la cote est 105/890.

Depuis la session du COPUOS l'année dernière, le Programme a continué à surveiller les progrès d'un certain nombre de projets pilotes en vue d'étayer le développement durable dans les pays en développement. En mai 2007, le Centre de téléimagerie, de télédétection et de transformation des données et de traitement à Singapour a achevé le programme intitulé "Cartographie des zones d'aquaculture côtières affectées par le tsunami dans le nord de Sumatra avec imagerie satellitaire haute résolution". C'est un projet qui avait été appuyé financièrement par des fonds émanant de l'Institut de recherche aérospatiale de Corée, le CARI.

Notre projet de mise en commun des données intitulé "Distribution et utilisation de données LANDSAT pour le développement durable en Afrique" continue à distribuer des données LANDSAT aux institutions africaines, s'inspirant du travail réalisé par le PNUE. À ce jour, ce projet a fourni des images LANDSAT à 14 institutions pour l'éducation, la formation et la mise en valeur de projets. Ce sont des institutions qui sont diffusées dans l'ensemble de la région africaine. C'est un projet qui est appuyé financièrement par les États-Unis d'Amérique.

Avec son budget très limité, le Programme met en œuvre des projets pilotes avec un effort volontaire de la part de chaque institut participant dans un certain nombre d'activités: développement de stratégies d'alerte précoce pour la gestion des catastrophes en utilisant les techniques spatiales; établissement de cartes pour certains types de catastrophes naturelles; établissement de données et de politiques de mise en commun des données;

fournir l'éducation et la formation et le renforcement des capacités; développer la méthode pour la prévision et l'atténuation des maladies infectieuses; évaluation de configuration de réseaux de systèmes de communication; et il s'agit également de l'évaluation de la mise en œuvre de programmes d'applications spatiales et également l'outil d'analyse GEO.

Dans le domaine des sciences fondamentales spatiales dans le contexte de la célébration de l'Année héliophysique internationale 2007, le Programme a mis en œuvre les éléments du plan de travail sur trois ans du Sous-Comité scientifique et technique, notamment dans quelle mesure l'Année 2007 héliophysique internationale pourrait profiter aux pays en développement. Le Programme a lancé une série d'instruments et de projets à cet égard. L'Année héliophysique internationale 2007 consiste à développer des installations hébergeant des instruments comme des magnétomètres, des antennes de radio, des récepteurs GPS et des caméras tous azimuts dans le monde entier pour fournir des mesures qui ont une incidence pratique pour ce qui est des phénomènes de la planète Terre. La série de projets mis en œuvre par la collaboration entre le Bureau et le secrétariat de l'Année héliophysique internationale 2007 dirigé par la NASA.

Pour des informations détaillées sur ces projets, je renvoie les délégués au rapport de l'expert sur les applications spatiales. Il s'agit des paragraphes 44 à 54.

Le Programme continue à étayer les efforts du Bureau pour réaliser les responsabilités en tant qu'organe de coopération de la Charte au nom du système de l'ONU. L'ONU est le plus grand utilisateur de la Charte, l'ayant activé 37 fois, y compris 11 fois en 2006 et 4 fois à ce jour en 2007.

Pour ce qui est des programmes d'éducation destinés aux jeunes, le programme soutient les activités de la Semaine spatiale mondiale et nous coopérons avec le Conseil consultatif de la Génération de l'espace en définissant les activités faisant intervenir de jeunes professionnels étudiants dans les applications technologiques spatiales.

Pour ce qui est des développements futurs du Programme, nous sommes conscients des tendances mondiales concernant les besoins pouvant être satisfaits par l'application des techniques spatiales. Dans un atelier qui s'est tenu au Maroc en avril, nous avons eu une session sur l'utilisation de la technique spatiale pour prédire les changements climatiques et le réchauffement de la planète qui pourraient avoir une incidence sur l'utilisation des terres, notamment sur le plan de l'agriculture pour lutter contre les catastrophes naturelles comme la

sécheresse et la désertification. Nous examinerons la question du changement climatique au cours de l'Atelier sur la gestion des forêts et la protection de l'environnement qui se tiendra en novembre 2007 au Viet Nam. Nous avons également l'intention d'aborder la question de l'utilisation des technologies spatiales pour lutter et prévoir l'impact potentiel causé par le réchauffement global au cours de différentes activités en 2008. Entre autres, l'atelier proposé par les gouvernements de Colombie, d'Indonésie et du Kenya.

Dans le domaine des nouvelles technologies, nous nous rendons compte de l'utilisation accrue des microtechnologies et des nanotechnologies dans l'industrie spatiale. Ces technologies ont l'avantage d'une fiabilité accrue et permettent de réduire la consommation d'énergie et ont des spécifications plus faibles en termes de volumes. Dès lors, elles auront l'avantage de réduire les coûts et l'entretien.

Dans notre Atelier qui aura lieu en septembre sur l'utilisation des technologies microsatellites pour l'évaluation de l'environnement et son impact sur la santé en collaboration avec l'Académie des sciences de la Russie et nous aurons une session consacrée à l'application des technologies, microtechnologies et nanotechnologies. Nous avons commencé il y a deux ans, d'étendre les efforts pour apporter notre soutien au projet pilote dans les pays en développement. Le Programme poursuivra ses efforts afin d'utiliser les efforts volontaires à faible coût à des coûts nuls venant de chaque institut participant et pour essayer d'éviter les transferts de fonds parmi les parties participant à ce projet. Le Programme démontre un certain succès initial dans cette approche.

À l'avenir, le Programme continuera à placer l'action sur les activités de suivi pour le développement durable après avoir organisé les activités de mise en place des capacités tels que les ateliers ou les colloques. L'objectif est d'appliquer les technologies spatiales pour contribuer à la croissance économique et à l'amélioration de la vie sur Terre.

Mesdames et Messieurs, je viens de vous présenter un rappel rapide des activités menées par le Programme des applications spatiales. Nous avons connu des succès importants mais il nous reste encore beaucoup à faire. La coopération internationale pour l'utilisation des ressources humaines, les capacités techniques et les ressources financières est indispensable. Notre succès visant à surmonter ces défis dépend du soutien dont nous pourrions bénéficier de la part de nos partenaires. Nous dépendons des ressources financières et techniques fournies par les États membres dans la mise en place des programmes et activités encourageant le soutien local aux technologies

spatiales. Je remercie les États membres pour leurs contributions en termes de main d'œuvre, en termes de ressources financières et techniques et je lance une fois de plus un appel aux États membres et à toutes les organisations pertinentes pour poursuivre d'apporter une contribution généreuse au fonds volontaire pour les programmes des applications spatiales.

En conclusion, le Programme cherche à identifier les moyens permettant d'utiliser la science et la technologie spatiale afin de mettre en place des capacités dans les pays en développement leur permettant de promouvoir leur développement durable. Nous allons porter notre attention sur les activités qui permettent d'éviter de réduire la perte de vies humaines et de propriété sur les activités qui permettent d'améliorer les conditions économiques et sociales. Dans le cadre limité des ressources humaines et financières disponibles, le Programme cherche à mettre en place des activités et des projets à moyen terme et à long terme qui donnent des résultats tangibles et qui nous permettront de prévoir le développement culturel et économique durable. Dans cette entreprise, nous espérons bénéficier d'une coopération la plus large possible avec les États membres et leurs institutions. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je remercie Mme Lee, la spécialiste des applications spatiales des Nations Unies, pour son rapport très complet qui comprend un nombre tout à fait impressionnant d'activités et d'ateliers et d'activités de par le monde, qui toutes sont orientées vers un meilleur développement des applications spatiales, et en particulier au service des pays en développement.

Avons-nous des questions à poser à Mme Lee sur son rapport? Je ne vois pas de questions de la part des délégations ce qui est un bon signe, ça veut dire que les délégations sont satisfaites de la bonne exécution du Programme des applications spatiales. Évidemment, ce Programme a fait l'objet d'une présentation plus détaillée lors de la réunion du Sous-Comité scientifique et technique au mois de février, mais l'exposé que nous venons d'avoir nous a permis de mettre à jour notre information compte tenu du temps passé depuis cette réunion du Sous-Comité scientifique et technique.

S'il n'y a pas d'autres questions ou interventions sur ce point, nous poursuivrons la question de l'examen du point 7 lundi.

Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session (point 8 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT: Nous allons pouvoir passer maintenant à l'examen du point 8, "Rapport

du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session”, et je vais donner la parole au Président du Sous-Comité juridique qui va pouvoir nous faire un exposé sur les résultats de la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique. M. González vous avez la parole.

M. R. GONZÁLEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne la dernière session du Sous-Comité juridique, je ne souhaitais pas m'étendre sur tous les points de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique car finalement toutes les délégations présentes ont pu se familiariser avec les tenants et les aboutissants de cette session.

Je ne vais certainement pas vous présenter une situation détaillée de chacun de ces points, mais je peux vous dire que nous avons un certain nombre de réussites notamment en ce qui concerne tout ce qui concerne l'immatriculation des objets spatiaux et il y a également d'autres points de l'ordre du jour, notamment en ce qui concerne les cinq traités de l'espace et leurs groupes de travail qui ont poursuivi leurs travaux. Ensuite, je voudrais reprendre un point important, ceci concerne la définition de l'espace et la délimitation de l'espace, et également un certain nombre de points devront être examinés dans les années à venir. Mais ce qui est important c'est que finalement, on souhaite promouvoir le développement législatif devant aller de pair de façon symétrique avec les avancées sur le plan technologique. Car actuellement, ce n'est pas le cas. Je dirais que ceci est une question fondamentale qui a sous-tendu les débats cette année. En effet, il doit y avoir de nouveaux efforts qui doivent être développés de façon à adapter la législation à la promotion de l'espace sur le plan technique, ceci était dû à l'arrivée également de nouveaux acteurs. Il y a une dimension horizontale, également une dimension verticale. Je dois dire que l'on devrait refléter cette nouvelle situation sur le plan législatif.

Je voudrais évoquer un symposium axé sur le renforcement des capacités. En effet, il faut doter les acteurs des capacités face à l'évolution de la situation sur le plan spatial. Pour ce qui est de l'année prochaine, on souhaiterait évoquer également les applications spatiales eu égard aux changements climatiques. Voilà un thème qui devrait être envisagé lors d'un atelier à venir l'année prochaine.

Comme je l'ai déjà dit d'emblée, mon intervention sera brève, n'entrera pas dans le détail et je dirai que la réunion du Sous-Comité juridique au mois de mars a permis de jeter un éclairage sur un certain nombre d'éléments concernant le paragraphe 3 du préambule de la résolution de l'Assemblée générale de la Quatrième Commission.

Ici, je tiens à citer tous les documents pertinents de l'ONU dans ce contexte. Voilà pourquoi je ne voudrais pas m'appesantir sur ces différents aspects puisqu'ils ont été repris dans le rapport du Sous-Comité juridique, et dans ce contexte j'espère que l'année prochaine nous pourrions poursuivre sur notre lancée.

Je dirai maintenant, hors contexte, que je souhaiterais me féliciter des propos du délégué de la Grèce. Le délégué de la Grèce a joué un rôle important au sein du Comité et dans ce contexte, il a mentionné mon papa, ce dont je le remercie sincèrement.

Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué délégué du Chili, Président du Sous-Comité juridique pour son intervention qui nous rappelle les principaux éléments qui ressortent de la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique qui s'est tenue fin mars début avril de cette année.

Je crois que nous avons une délégation qui a demandé à intervenir sous ce point n° 8 qui est la délégation de l'Allemagne, donc je vous donne la parole.

Mme K. SCHICK (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. La session de cette année du Sous-Comité juridique a abouti à des progrès importants. D'emblée, ma délégation voudrait féliciter très sincèrement le Président du Sous-Comité juridique, l'Ambassadeur González du Chili qui a facilité ces résultats remarquables.

Le Sous-Comité juridique a été dirigé de façon à ce que son débat de fond soit très utile et par là même de nouvelles perspectives sont offertes dans les travaux du Sous-Comité.

La première question que je voudrais aborder c'est la question du groupe de travail sur l'immatriculation. Nous nous félicitons des progrès réalisés par ce groupe de travail. Les débats ont été très fructueux au cours des trois dernières années et les conclusions du groupe nous agréent entièrement. Ses conclusions contiennent un certain nombre de recommandations importantes permettant d'améliorer la pratique d'immatriculation aussi bien par les États que par les organisations internationales.

Ma délégation appuie entièrement la procédure approuvée par le Sous-Comité juridique à savoir préparer à la présente session une résolution qui pourrait être adoptée ensuite par l'Assemblée générale. Le Sous-Comité juridique a déjà négocié ce projet de résolution pour l'Assemblée générale et ma délégation souhaiterait que ce texte soit adopté. Il s'agit du texte publié

sous la cote A/AC.105/2007/CRP.5 en date du 5 juin 2007 et que ce texte soit adopté à la présente session. Avec l'adoption d'une telle résolution de l'Assemblée générale, le travail du Sous-Comité juridique produirait un travail positif conformément aux résultats qui ont été obtenus par le groupe de travail sur le concept juridique de l'État de lancement. Dès lors, le Sous-Comité juridique prouve l'importance de sa fonction en déterminant la pratique réglementaire des activités spatiales.

Nous soulignons une fois de plus que nous souhaiterions envoyer et présenter ce projet de résolution à l'Assemblée générale pour adoption à sa prochaine session. Le président du groupe de travail, le Pr Kai-Uwe Schrogl qui est membre de la délégation allemande est présent à la présente session et pourrait contribuer à ce processus.

Le Sous-Comité a également fait des progrès importants dans le cadre du groupe de travail sur le statut de l'application des cinq traités relatifs à l'espace. Le groupe de travail présidé par le Pr Cassapoglou. Dans ce contexte, l'accord d'aborder les questions liées aux traités sur la Lune de 1979 devrait également être mentionné. Ma délégation va participer activement à ce débat.

Nous nous félicitons également de l'accord visant à commencer le débat sur un nouveau point à l'ordre du jour l'année prochaine. La question de l'échange d'informations concernant la législation nationale pertinente à l'exploration pacifique et à l'utilisation pacifique de l'espace nous semble particulièrement importante pour les activités spatiales d'aujourd'hui. Il est tout aussi conforme aux résultats obtenus par le groupe de travail sur le concept juridique de l'État de lancement et sur les pratiques d'immatriculation. Le thème de ces questions, de ces points est important et présente les différentes questions qui sont liées à la privatisation croissante des activités spatiales. Ce groupe donnera la possibilité de voir comment aborder cette question. L'Allemagne peut, en particulier grâce au travail mené dans ce domaine par l'Université de Cologne, en collaboration avec le Centre aérospatial allemand, apporte une contribution très substantielle à ce travail. Nous serions tout à fait prêts à participer à ce travail.

Nous voudrions également indiquer notre satisfaction suite à la création ou l'adoption d'un nouveau point unique, mise en place des capacités dans le droit spatial, et du thème du colloque sur les applications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique. Nous pensons que c'est un des sujets très importants vu l'importance de la question du changement climatique aujourd'hui.

Nous voudrions une fois de plus souligner l'excellence des résultats obtenus à la présente session du Sous-Comité juridique. Nous félicitons le Président et nous espérons que le Sous-Comité poursuivra ce travail remarquable à l'avenir également.

Le PRÉSIDENT: Merci pour votre intervention et pour l'appréciation très positive apportée aux travaux du Sous-Comité juridique et en particulier en ce qui concerne l'aboutissement du groupe de travail sur l'immatriculation sous la direction éclairée du Dr Kai-Uwe Schrogl.

Je n'ai pas d'autres interventions inscrites aujourd'hui sur ce point du rapport du Sous-Comité juridique.

Avant de clore provisoirement ce point n° 8, je voudrais cependant attirer votre attention et attirer l'attention des délégations sur le document CRP.5 qui est le projet de résolution qui a été élaboré à l'issue des travaux du groupe de travail du Sous-Comité juridique qui s'intitule "Practice of States and international organizations in space objects. Elements of conclusion of the working group". Ce document est un document de séance que nous examinerons paragraphe par paragraphe au début de la semaine prochaine. Donc je vous demande à ce stade de prendre le temps de l'examiner de manière à ce qu'on puisse le discuter utilement la semaine prochaine.

Je vais maintenant passer à l'exposé technique qui était prévu en fin d'après-midi. Nous avons maintenant un exposé technique qui est prévu par M. Sergiy Gusyev, représentant de l'Ukraine, qui va nous parler de l'utilisation du système automatique SKAKO de contrôle et d'analyse de l'espace pour l'observation des débris spatiaux.

M. S. GUSYEV (Ukraine) [interprétation du russe]: Je vous remercie Monsieur le Président. Le thème de mon intervention c'est "L'utilisation des systèmes automatiques de contrôle d'analyse de l'espace pour l'observation des débris spatiaux". La présence d'un grand nombre d'objets qu'on appelle débris spatiaux sur les orbites circumterrestre nous permet de l'importance non seulement théorique mais pratique de l'examen du problème d'encombrement de l'espace circumterrestre.

L'actualité de ce problème se base sur différents points. Il y a le problème à une ressource unique, l'orbite géostationnaire. Il y a également suite à un travail mené en Europe, il a été reconnu qu'il y a des centaines de fragments sur les orbites géostationnaires et sur les orbites de transfert qui présentent un danger très important pour les appareils spatiaux. La recherche des fragments de petite taille a montré que cela pose également des problèmes car cela permet de construire des

modèles de répartition des populations de déchets spatiaux et permet également de déterminer qui sont les plus importants pollueurs de l'espace circumterrestre.

En Ukraine, le problème de contrôle de l'espace extra-atmosphérique relève du système automatique de contrôle et d'analyse de l'espace. Une structure assez récente qui est appelée à se développer et utilise donc les différents systèmes radiotechniques disposés dans les villes de Sébastopol de Mukachevo ainsi que les systèmes optiques dans les villes *[inaudible]*, ainsi qu'un centre de collecte de données et des observatoires astronomiques visant à régler les problèmes.

Notons en particulier la présence en Ukraine du radiotélescope unique dont je vous ai parlé ce matin. Les systèmes de surveillance de l'espace peuvent être divisés en différents moyens, les moyens optiques, à laser et radiotechniques. La masse principale des dimensions des objets sur basse orbite permettent un système radiotechnique travaillant dans les diapasons allant d'un millimètre à un mètre. Travaillant dans le régime de surveillance continue, ces systèmes permettent d'obtenir des informations opérationnelles sur la concentration et la répartition des particules de plus de 10 cm dans l'espace circumterrestre. Ce travail permet d'obtenir des informations sur les orientations et déterminer les matériaux des objets ou des déchets spatiaux, notamment des fragments les plus fins présents sur ces orbites.

Ce système permet d'obtenir les coordonnées de ces fragments et cela nous a permis d'obtenir des résultats très convaincants. Ce système peut travailler sur la base des données déjà existantes ou dans le régime de l'orbite géostationnaire. Le télescope est la principale source d'information. Sur la base de ces résultats, nous pouvons préciser l'orbite. Pendant un an, on procède à l'observation de près de mille objets spatiaux. Non seulement on observe les engins présents dans l'espace, les engins spatiaux, mais on surveille également les débris qui sont à la suite de la mise sur orbite par des lanceurs ukrainiens de charge utile et qui sont également dus à la désintégration d'autres engins spatiaux. Pour ce faire, nous utilisons cet instrument ATM20 dont je vous ai parlé ce matin. Cet instrument cherche à évaluer les objets de faible luminosité sur l'orbite géosynchrone et répondant à la question du Président, nous utilisons une caméra puissante CDD avec un élément de 24 microns.

Entre le 26 juin passé et le 15 septembre 2006 en collaboration avec différents instituts de la Fédération de Russie, et avec le soutien de *[inaudible]* internationale dans le cadre *[inaudible]*, le télescope a bénéficié d'une caméra FLI1000E. Le champ de vision a été de 30 mètres. La capacité de

pénétration maximale a été de 20,5. Dans cette période nous avons procédé à l'examen de différents débris spatiaux sur l'orbite géostationnaire.

Pour ce qui est de l'interféromètre sur ce télescope, nous avons pu faire près de 40 mesures sur trois fragments découverts par une station en Crimée et sur la station d'observation MAYAK. Nous avons pour la première fois découvert un fragment inconnu sur l'orbite géostationnaire. La précision des mesures des fragments géostationnaires représente 2 à 3 secondes angulaires ce qui représente un résultat tout à fait satisfaisant en observant des objets avec une dimension stellaire plus faible.

En conclusion, je dirai que l'examen de la population de petits fragments constitue une des tâches les plus complexes d'un point de vue technique mais est tout à fait prioritaire pour les pays qui s'occupent de l'examen des débris spatiaux. Les moyens techniques cherchent à surveiller l'état des orbites et la présence des débris spatiaux qui ont été créés suite à la mise sur orbite par des lanceurs de la charge utile, ainsi que la désintégration des objets spatiaux nationaux. L'utilisation de ce télescope nous a permis d'obtenir des résultats importants notamment sur des orbites plus élevées où les ratios élevés entre la superficie et la masse. Entre le 28 juin et le 5 août prochain, nous avons l'intention de procéder les apports des travaux de localisation des fragments sur l'orbite géostationnaire et notamment ceux qui ont été repérés dans le cadre de la campagne IADC.

Je voudrais vous indiquer qu'en Ukraine cette année nous organisons deux conférences intéressantes, une qui aura lieu fin juillet, ce sera une conférence sur les microsattelites universitaires et la première semaine de septembre, ce sera la première Conférence internationale sur les études spatiales. Ces deux conférences auront lieu en Ukraine et je vous invite très sincèrement à y participer.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Gusyev pour votre présentation sur les résultats tout à fait intéressants et impressionnants même de votre système que vous avez mis en place récemment. Je suppose que ces résultats vont être présentés à la prochaine réunion plénière de l'IADC qui se tient à Toulouse, je crois, au mois de juillet.

M. S. GUZYEV (Ukraine) *[interprétation du russe]*: Tout à fait.

Le PRÉSIDENT: Merci de cette confirmation. Les délégués ont-ils ou ont-elles des questions à poser suite à cette présentation

technique? Je crois que ce que nous venons de voir confirme l'importance de disposer de systèmes permettant d'identifier et de suivre l'orbite des débris qui risque de gêner les activités spatiales, soit en orbite basse soit en orbite géostationnaire. Je ne vois pas de questions. Donc je remercie à nouveau notre distingué délégué de l'Ukraine pour sa présentation technique.

Ceci nous amène à la fin de notre séance de cet après-midi. Mesdames et Messieurs les représentants, je vais bientôt lever la séance mais avant de le faire je voudrais vous informer de notre programme de travail pour lundi matin. Nous nous réunirons lundi 11 juin à 10 heures précises. Nous reprendrons l'examen du point 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session", nous poursuivrons l'examen du point 8, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session", et si nous avons le temps, nous commencerons l'examen du point 9, "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale; examen de la situation actuelle".

À la fin de la séance de lundi matin, nous entendrons trois présentations techniques dont deux seront faites par des représentants de l'Ukraine et la troisième par un représentant d'INTERSPUTNIK.

Je voudrais aussi vous informer que la réunion des participants au Programme UN-SPIDER, c'est-à-dire les pays qui font des contributions au Programme SPIDER sera repoussée lundi à 14 heures dans la même salle où elle était prévue, c'est-à-dire la C0713. Donc, je répète, les participants à la réunion SPIDER, c'est-à-dire les pays qui apportent leur soutien au Programme SPIDER se retrouvent à 14 heures dans la salle C0713 lundi.

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ce programme pour lundi matin? Je n'en vois pas et je vais donc clore la séance de cet après-midi et je vous souhaite à tous un bon week-end avant de nous retrouver lundi à 10 heures.

Merci.

La séance est levée à 17 h 30.